Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601865-20251218-156_2025-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 15 décembre 2025

Service référent : Services Techniques

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre – Projet de rénovation extension du Complexe sportif – Avenant n°3

L'An deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le neuf décembre, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alexis LIGEOUR, M. Gérard MAISNIER, M. Alain RICHARD, Conseillers Municipaux délégués, Mme Dorothée BOBEAU, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Marie-Thérèse NUGUES, M. Gildas GOUARIN, Mme Sylvie BOSSARD, M. Dominique CALCAGNO, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI.

Représentés : Mme Corinne LE JEUNE représentée par M. Gildas GOUARIN, M. Marc ESPA représenté par Mme Sylvie BOSSARD, Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, M. Alain MOREAU représenté par M. Serge BROSOLO, Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX, Mme Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BOBEAU.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601865-20251218-156_2025-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 15 décembre 2025

Délibération n°156/2025

Service référent : *Services Techniques*

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre – Projet de rénovation extension du Complexe sportif – Avenant n°3

Rapporteur : Monsieur Gildas QUENDO, Premier adjoint, aux Grands projets, Administration générale, à la Communication, au Sport, aux Transports et aux Commerces.

Exposé :

Il est proposé un avenant n°3 au contrat de Maitrise d'œuvre relatif au projet de rénovation extension du complexe sportif pour les motifs suivants :

1- Honoraires complémentaires pour la prolongation du chantier

Le projet présentait un planning initial de réalisation de 23 mois (décembre 2023/novembre 2025), avec des décalages de calendrier justifiés ci-après :

- Délais complémentaires pour les lots charpente – ossature bois, couverture - bardage et étanchéité, imposés par ces dernières lors de la relance de ces lots : 3 mois ;
- Période de congés non prévue au planning DCE : 1 mois ;
- Retards pris par les entreprises de travaux : 3 mois ;
- Aléas et ordonnancement de chantier : 1 mois ;
- Livraison finale prévisionnelle de l'équipement recalée au 3 juillet 2026,
  Total : 8 mois.

Ainsi, il est constaté un allongement de délais de 8 mois pour le suivi et l'exécution du chantier durant ce temps supplémentaires, indépendant des responsabilités et missions de la Maîtrise d'œuvre. Après négociation, les compléments d'honoraires sont proposés comme suit :

- Mission DET (Direction de l'exécution des travaux) ;
- Mission OPC (Ordonnancement, pilotage, coordination) ;
  Total : 41'520 € HT.

2 – Honoraires complémentaires pour des modifications et adaptations de projet

La maîtrise d'œuvre a dû adapter le projet ou intégrer de nouvelles contraintes programmatiques en phase de réalisation, tant en études spécifiques supplémentaires qu'en coordination avec les entreprises de travaux, et notamment :

- L'équipement de la toiture dojo en panneaux photovoltaïques, non compris dans le périmètre initial d'opération du Maître d'œuvre ;
- La prise en compte du contrôle d'accès non intégré initialement ;
- La prise en compte et adaptations du projet pour les équipements sportifs à la charge du Maître d'ouvrage (notamment adaptation de la salle musculation, locaux de rangements, adaptations pour panneaux de baskets et rail de boxe...),
  Total : 12'536,90 € HT.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601865-20251218-156_2025-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Le montant total de l'avenant s'établit ainsi à 54'056,90 € HT (7% du marché initial), mettant à jour le nouveau montant du marché public à 918'868,90 € HT.

Il est proposé d'approuver l'avenant n°3 au marché de maitrise d'œuvre de la rénovation/extension du complexe sportif.

Le coût global de l'équipement n'est pas affecté par cet avenant (intégré aux aléas).

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 09/12/2025, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable. Lors de sa séance en date du 09/12/2025, la Commission municipale Finances et pêche a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le marché de maitrise d'œuvre pour la rénovation/extension du complexe sportif,

Vu le projet d'avenant,

Considérant la décision de la Commission d'appel d'offres du 9 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté dans l'exposé ci-dessus et à signer tout document afférent à son exécution ;

DIT que les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à la Direction des services techniques pour exécution et la Direction des Finances et de la Commande Publique ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 18 décembre 2025

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON * MORBIHAN *

Patrick LE ROUX

R. A. A. : 2025
Classification actes :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601865-20251218-156_2025-DE